

**PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL**  
**DU 07 NOVEMBRE 2017**

L'an deux mille dix-sept, le mardi sept novembre, le Conseil Municipal est convoqué en séance ordinaire à vingt heures, en la Mairie de Chênex.

- **Approbation du procès verbal du précédent Conseil Municipal**
- **Divers**
- **Retour d'informations réunions CCG**
- **Information d'urbanisme**
- **Point sur la démarche de concertation sur le temps scolaire**
- **Création emplois non permanents service périscolaire et modification du tableau des emplois**
- **Point sur la révision du PLU**
- **Fin du portage par l'EPF de la parcelle ZH97**
- **Plan de formation mutualisé**
- **Projet d'acquisition bande de terrain à Teractem**
- **Projet d'implantation d'un point de tri sélectif et ordure ménagère enterré secteur mairie**
- **Gestion du déneigement**
- **Projet ViaRhôna**
- **Compte rendu réunion de maison de santé du Vuache**

← **CONSEIL MUNICIPAL DU MARDI 07 NOVEMBRE 2017**

*Nombre de conseillers en exercice : 14*

*Nombre de présents : 13*

*Nombre de votants : 13*

**Présents :** Michel BARROYER, Jocelyne COINDET, Pierre-Jean CRASTES, Julie DEYERMENDJIAN, Martine MABUT, Philippe PARENT, Marianne RICARD, Mélanie MÜLLER CARRILLAT, Fabian BOURDIN, Nadège LAMARLE, Patricia COLIN, Jean-Luc ROTH, Léon DUVAL,

**Excusé :** Stéphane ROZE,

Philippe PARENT a été élu secrétaire.

**1. Les membres du Conseil Municipal ont pris connaissance du compte-rendu du 03 Octobre 2017.**

**2. Divers**

- Local ados : Suite aux différents devis établis, la Mairie est en attente des disponibilités des entreprises pour commencer les travaux.

- Rencontres des Vergers du 29 octobre 2017 : Monsieur le Maire souhaite remercier les élus, le SIAV ainsi que toutes les associations de Chênex qui ont été des acteurs solidaires lors de cette journée. Les repas et animations proposées ont été appréciés de tous.

- Repas des anciens : Un grand merci à tous les élus pour l'organisation de ce repas et pour l'animation. Monsieur le Maire souhaite également un prompt rétablissement au musicien blessé cette journée.

- Eglise : Un test sera effectué cette semaine pour l'installation d'une sono aux abords de l'Eglise.

- Travaux en cours : les travaux d'entretien du réseau d'eaux pluviales sont en cours mais ont pris un peu de retard.

Monsieur Duval souhaite acheter des panneaux « manifestations » et des K16 pour les prochaines fêtes du village.

Il informe le conseil que les décorations de Noël seront bientôt installées (au porche, sapin de la Mairie, école, Chez Vauthier).

Monsieur Barroyer indique qu'au Biolay, Mme Droux installait chaque année un chariot avec des décorations de Noël mais que celle-ci avait besoin d'aide. Monsieur Duval précise que le service technique se chargera de l'aider.

-Voirie du Vert Pré : Monsieur le Maire va rencontrer les entreprises pour affiner le programme de travaux.

- Journal Communal : Madame Mabut informe le Conseil que le prochain journal devrait être prêt pour fin novembre. Il pourra être distribué début décembre.

- Cantine scolaire : Depuis 2005, la Commune est en partenariat avec l'entreprise 1001 repas située à Argonay. Monsieur le Maire souhaite lancer une consultation des différents prestataires afin de pouvoir comparer les prestations et les prix. Un groupement de commandes pourrait s'organiser avec la commune de Valleiry qui souhaite s'inscrire dans la même démarche.

Les Communes environnantes seront contactées afin de connaître leurs position et obtenir un modèle de cahier des charges.

Un groupe de travail est constitué pour suivre le dossier et élaborer le cahier des charges pour la cantine de Chênex. Il s'agit de Monsieur Duval et Mmes Bayat-Ricard et Deyermendjian.

- Visite du Sénat et Assemblée Nationale : Monsieur le Maire propose à tout le Conseil de visiter le Sénat et l'Assemblée Nationale à l'occasion du salon de l'Agriculture qui aura lieu en février 2018.

-Jardins familiaux : un bilan a été fait et malheureusement les jardins familiaux n'ont pas rencontré le succès escompté.

Les élus souhaitent persévérer pour l'année prochaine.

### **3. Retour d'informations réunions**

Peu de sujets importants ont été évoqués à l'occasion des dernières réunions du conseil communautaire.

Monsieur le Maire rappelle que mardi prochain aura lieu le forum des séniors à St Julien en Genevois.

#### **4. Information d'urbanisme**

Type	N° dossier	Demandeur	Date dépôt	Courte description du projet	Liste parcelles
CUa	17H0016	Scp gauvin et berrod	06/10/2017		ZH0066
CUa	17H0017	Serremoune	16/10/2017		ZI0078
CUa	17H0018	Serremoune	16/10/2017		ZI0077
DP-MI	17H0017	Crastes pierre-jean - mairie de chenex	25/10/2017	création d'une ouverture de façade dimension 160 x 215 en remplacement de la porte actuelle dimension 80 x 170. cette double porte sera en bois. identique aux fenêtres	ZK0037
DP	17H0018	Mencattini	25/10/2017	création d'une véranda; la véranda sera située sur la façade sud	ZK0231
PC	17H0006	Vallentien	23/10/2017	création d'une extension en façade nord-est de l'habitation existante comprenant 1 garage pour 2 véhicules et au 1er étage une habitation comprenant 3 chambres, 1 cuisine, 1 salon/salle a manger, 1 salle de douche avec WC, 1 hall d'entrée et une terrasse.	AA0082

Monsieur le Maire précise qu'avec les élus délégués à la commission PLU, Mr Tarajeat pétitionnaire d'un permis refusé, a été reçu, accompagné de son architecte afin de trouver une solution acceptable. Le futur projet est présenté aux conseillers municipaux.

#### **5. Point sur la démarche de concertation sur le temps scolaire**

Un questionnaire a été établi à l'attention de tous les parents des services périscolaires. Au 7 Novembre il apparaît que sur 56 familles qui ont répondu au questionnaire :

- 47 sont pour un retour à 4 jours, contre 8 non et 1 ne sait pas
- De manière générale, dans le cas d'un retour à 4 jours, les enfants seront gardés par les parents, 8 seront susceptibles d'aller en centre de loisirs et 7 chez une Assistante Maternelle.

#### **6. Création emplois non permanents service périscolaire**

**Le Maire, rappelle à l'assemblée :**

**Conformément à l'article 34 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.**

Il appartient donc au Conseil Municipal de fixer l'effectif des emplois à temps complet et non complet nécessaires au fonctionnement des services.

Considérant qu'en raison des effectifs importants d'enfants inscrits aux services périscolaires à la rentrée 2017-2018, il y a lieu, de créer 3 emplois non permanents pour un accroissement temporaire d'activité d'*animateurs périscolaires* à temps non complet à raison de 20 heures, 11 heures et 8 heures, à savoir par contrat d'une durée maximale de 12 mois.

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide :**

**Article 1** : De créer trois emplois non permanents d'animateurs périscolaires pour un accroissement temporaire d'activité à temps non complet à raison de 20 heures, 11 heures et 8 heures hebdomadaires.

**Article 2** : Que la rémunération est fixée sur la base de la grille indiciaire relevant du grade d'adjoint territorial d'animation.

**Article 3** : Les dispositions de la présente délibération prendront effet dès sa transmission au contrôle de légalité.

**Article 4** : Les dépenses correspondantes seront imputées sur les crédits prévus à cet effet au budget.

## **7. Modification du tableau des emplois**

**Le Maire informe l'assemblée :**

Il convient de modifier la durée hebdomadaire des emplois d'adjoints technique et d'animation à temps non complet de Mmes Catherine BORTOLOTTI, Marie SAO-PEDRO et Elodie VALLENTIEN permettant de réadapter le temps de travail au nouveau système d'organisation des rythmes scolaires pour le rentrée scolaire 2017-2018.

Les modifications du temps de travail n'excèdent pas 10 % du temps de travail initial.

**Le Maire propose à l'assemblée :**

Conformément aux dispositions fixées aux articles 34 et 97 de la loi du 26 janvier 1984, de porter la durée des emplois :

- d'adjoint d'animation de 2ème classe créé initialement à temps non complet par délibération du 04 octobre 2016 pour une durée de 25,50 heures par semaine, à 27 heures par semaine à compter du 1er septembre 2017.
- d'adjoint technique créé initialement à temps non complet par délibération du 4 octobre 2016 pour une durée de 24,40 heures par semaine, à 25,20 heures par semaine à compter du 1er septembre 2017.
- d'adjoint technique créé initialement à temps non complet par délibération du 4 octobre 2016 pour une durée de 28 heures par semaine, à 26,30 heures par semaine à compter du 1er septembre 2017.

**Il est demandé au conseil municipal,**

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, notamment ses articles 34 et 97,

Vu le décret n° 91-298 du 20 mars 1991 modifié, portant dispositions statutaires relatives aux fonctionnaires territoriaux nommés sur des emplois permanents à temps non complet,

Vu le tableau des emplois,

**DE DECIDER :**

- d'adopter la proposition du Maire
- de modifier ainsi le tableau des emplois,
- d'inscrire au budget les crédits correspondants.

<b>TABLEAU DES EMPLOIS PERMANENTS A TEMPS COMPLET</b>		
Emplois	Nombre	Cadre d'emplois et grade autorisé par l'organe délibérant
<b>SERVICE : Administratif</b>		
Secrétaire de Mairie	1	Cadre d'emploi des Adjoints Administratifs Grade : Adjoint Administratif 2 <sup>ème</sup> classe
<b>SERVICE : Technique</b>		
Adjoint Polyvalent	1	Cadre d'emploi des Adjoints Techniques Grade : Adjoint Technique Principal

<b>TABLEAU DES EMPLOIS PERMANENTS A TEMPS NON COMPLET</b>		
Emplois	Nombre	Cadre d'emplois et grade autorisé par l'organe délibérant
<b>SERVICE : Administratif</b>		
Agent Administratif	1	Cadre d'emploi des Adjoints Administratifs Grade : Adjoint Administratif 2 <sup>ème</sup> classe 19,50/35h annualisé
<b>SERVICE : Technique</b>		
Agent Technique	1	<b>Cadre d'emploi des Adjoints Techniques</b> <b>Grade : Adjoint Technique 2<sup>ème</sup> classe</b> <b>26,30h/35h annualisé</b>
Agent Technique	1	<b>Cadre d'emploi des Adjoints Techniques</b> <b>Grade : Adjoint Technique 2<sup>ème</sup> classe</b> <b>25,20h/35h annualisé</b>
<b>SERVICE : Animation</b>		
Agent d'Animation	1	<b>Cadre d'emploi des Agent d'Animation</b> <b>Grade : Agent d'animation de 2<sup>ème</sup> classe</b> <b>27h/35h annualisé</b>

Entendu l'exposé de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal accepte à l'unanimité.

## **8. Point sur la révision du PLU**

La dernière version du dossier PLU en date du 25 octobre 2017 est présentée aux membres du conseil municipal.

Plusieurs points sont évoqués en détail :

- En raison du quota de 3 hectares maximums pour les extensions prévu par le SCOT, le projet de révision du PLU de Chênex s'oriente vers la suppression de ces extensions dans les hameaux ainsi que pour une parcelle de 1000m<sup>2</sup> route de la Boutique afin de pouvoir respecter cette limite.
- Pour le cas des maisons situées dans le secteur de l'autoroute, le projet du PLU prévoit que les extensions de ces habitations seront possibles à la condition sine qua none du respect des normes antibruit et d'une surface maximale égale à 30% des surfaces habitables existantes. Il a été également décidé que les parcelles situées aux abords de l'autoroute ne seront pas constructibles.
- Il est également prévu d'autoriser le changement de destination des locaux agricoles en habitation. A la majorité des voix, les conseillers souhaitent laisser aux particuliers le libre choix pour les accès et décident à cette fin ne pas vouloir intervenir.

## **9. Fin du portage de l'EPF pour la parcelle ZH97**

Vu la délibération du Conseil d'Administration en date du 23 mars 2017, portant acceptation des modalités d'intervention et de portage de l'EPF 74 pour l'acquisition des biens suivants :

Section	N° cadastral	Lieudit	Surface	Bâti	Non bâti
ZH	97	Chênex	28a40ca		X

Vu la convention pour portage foncier en date du 11 septembre 2007 et son avenant du 23 mars 2008 entre la Commune et l'EPF74, fixant les modalités d'intervention, de portage et de restitution des biens ci avant mentionnés;

Vu l'acte d'achat par l'EPF 74 en date du 30 octobre 2007 fixant la valeur des biens à la somme totale de 203 023,31 euros (frais d'agence et d'acte inclus);

Vu les remboursements déjà effectués par la commune, soit la somme de 180 465,20 euros;

Vu le capital restant dû, soit la somme de 22 558,11 euros;

Vu la fin du portage arrivant à terme le 29 octobre 2017 sur les parcelles :

Section	N° cadastral	Lieudit	Surface	Bâti	Non bâti
ZH	97	Chênex	28a40ca		X

Vu la qualité d'assujetti de l'EPF, la vente des biens, qualifiés de terrains à bâtir, être soumise à la TVA;

Vu la TVA calculée en espèces sur la marge soit la somme de 0,00 euros;

Vu la délibération du Conseil d'Administration de l'EPF74 en date du 9 septembre 2016;

Vu les articles 401, 4.2 et 4.6 du règlement intérieur de l'EPF74;

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :**

- **ACCEPTE d'acquérir les biens ci avant mentionnés, nécessaires à la réalisation d'une extension future de l'école communale;**
- **ACCEPTE qu'un acte soit établi au prix de 203 023,31 euros TTC soit :  
Valeur vénale : 203 023,31 euros HT, conformément à l'avis de France Domaine  
TVA sur la marge 20% : 0,00 euros;**
- **ACCEPTE de rembourser à l'EPF le solde de l'investissement, soit la somme de 22 558,11 euros et de régler la TVA pour la somme de 0,00 euros;**
- **S'ENGAGE à rembourser les frais annexes et à régler les frais de portage courant entre la date de signature de l'acte d'acquisition et la date de signature de l'acte de cession diminués le cas échéant, des subventions et loyers perçus pour le dossier;**
- **CHARGE Monsieur le Maire de signer tous les actes nécessaires à l'application de la présente délibération.**

## **10. Plan de formation mutualisé**

Monsieur le Maire expose :

Le schéma de mutualisation, dans un contexte budgétaire contraint, de recherche d'un service public local de qualité, de maîtrise des coûts, a également fait de la formation l'un de ses objectifs.

La formation des personnels territoriaux est un levier stratégique essentiel qui permet de répondre à la nécessité d'adapter les compétences à un contexte en pleine évolution.

Ainsi, grâce au partenariat de la Communauté de Communes du Genevois et de ses Communes membres, le plan de formation mutualisé permettra de décloisonner les services et de mettre en commun des problématiques similaires pour les traiter à l'échelle du territoire. Il favorisera par ailleurs la proximité de la formation et limitera ainsi les coûts de déplacement.

Pour l'élaboration de ce plan de formation mutualisé, les collectivités concernées ont été consultées afin de recueillir leurs besoins de formation. Plusieurs axes transversaux correspondant aux politiques portées et promouvant la qualité du service public ont été identifiés. Ces axes traduisent des besoins suffisamment partagés pour constituer des groupes de formation. Les besoins isolés de formation non susceptibles de permettre la mise en place des formations collectives continueront à être assurés directement par les collectivités.

### **Cinq axes se dégagent :**

1- Accompagner la mise en œuvre des politiques publiques d'accueil de l'enfance et de la jeunesse

- Mieux connaître les acteurs, dispositifs et politique de l'enfance (scolaire, périscolaire)
- Animer des activités
- Postures professionnelles

2- Professionnaliser l'accueil du public

- Apporter des outils aux personnels afin de faire face aux contraintes et exigences nouvelles du public

3- Développer une culture de prévention des risques professionnels

- La formation : un levier pour la prévention des risques
- Connaître et respecter la réglementation (port des E.P.I., habilitations, permis, ...)
- Garantir la sécurité (formations secourismes, ERP, incendie, ...)

4- Accompagner nos politiques environnementales

5- Développer les compétences bureautiques/informatiques

- Approfondir les connaissances EXCEL, WORD, ...

Le plan de formation est établi pour la période 2017-2020. Les actions de formation inscrites feront l'objet d'une actualisation chaque année notamment pour prendre en compte les nouveaux besoins recensés lors des entretiens professionnels.

### **Budget :**

Le budget dédié s'appuie, pour partie, sur la cotisation obligatoire de 0,9 % de la masse salariale versée par les collectivités au CNFPT (Centre National de la Fonction Publique Territoriale). L'élaboration d'un plan de formation mutualisé permet la mise en place de 7

journées de formation inter collectivités qui s'ajoutent aux formations collectives en intra susceptibles d'être organisées par chaque collectivité et prises en charge par le CNFPT. Une optimisation de la cotisation versée au CNFPT est ainsi à relever.

Des formations via des organismes privés pourront être envisagées dans la limite d'un budget global de 6 000 €/an à proratiser entre collectivités selon le nombre d'agents concernés. La participation des collectivités sera établie au prorata de la provenance des agents.

### **Autres modalités :**

La charge administrative des actions de formation sera assurée conjointement par les services de la Communauté de Communes du Genevois et de la commune de Saint-Julien-en-Genevois.

Les différentes collectivités seront sollicitées alternativement pour assurer la mise à disposition des locaux et l'organisation logistique.

Ainsi, il est proposé au Conseil municipal

- **D'APPROUVER** le plan de formation mutualisé (annexé) et ses axes
- **D'INSCRIRE** au budget les dépenses de formation envisagées.

Entendu Monsieur le Maire, le Conseil Municipal, accepte à l'unanimité.

### **11. Projet d'acquisition bande de terrain à Teractem**

Monsieur le Maire informe le conseil qu'une bande de terrain est à vendre appartenant à Teractem de 6m à 8m au plus large et située au dessus du bâtiment technique.

Monsieur le Maire propose au Conseil de faire une proposition d'achat à environ 10€/m<sup>2</sup>.

Le Conseil donne son accord à Monsieur le Maire.

### **12. Projet d'implantation d'un point de tri sélectif et ordures ménagère enterré secteur mairie**

Monsieur Barroyer fait un retour concernant l'implantation du tri sélectif devant la Mairie.

Il est prévu d'aligner 3 containers d'ordures ménagères et 3 pour le tri sélectif.

Entre le terrassement, l'achat, la pose et l'aménagement des lieux, le budget s'élève à environ 6700€, subventions déduites.

Les travaux pourront commencer en même temps que l'aménagement de la Route de Bataillard.

### **13. Gestion du déneigement**

Monsieur le Maire informe le conseil que la commune de Dingy-en-Vuache avec laquelle une convention de déneigement avait été signée, ne souhaite plus continuer sur ce mode de fonctionnement compte tenu de certaines difficultés rencontrées (retard, arrêt maladie...).

Un devis a par conséquent été demandé à l'entreprise LYARD qui s'occupe actuellement du fauchage sur la Commune.

Cette prestation déneigement s'élève à environ 6500€ pour la saison 2017-2018.

Compte tenu de l'urgence, les conseillers acceptent de négocier la proposition de l'entreprise Lyard.

### **14. Projet ViaRhôna**



Un point plus détaillé sera fait au prochain conseil de décembre avec les nouveaux plans et tracés.

### **15. Compte rendu réunion de maison de santé du Vuache**

Monsieur le Maire fait un compte rendu des dernières réunions pour la création de la Maison de Santé du Vuache.

Celle-ci sera située vers l'entreprise Bosson à Valleiry. Il est prévu un bâtiment de 2000m<sup>2</sup> environ qui accueillera des médecins, kiné, sage-femme, diététicienne ainsi qu'un laboratoire d'analyse.

Le projet est prévu pour 2021 avec un taux prévisionnel d'occupation du bâtiment de 60% (complet en 2025).

Concernant le financement, la Commune sera redevable d'environ 400€ par année jusqu'à l'ouverture du bâtiment puis 1700€ environ dès 2021.

Monsieur le Maire demande un engagement de principe des conseillers sur ce projet.

Les élus donnent leur accord de principe mais s'interrogent sur la répartition des coûts entre communes compte tenu du privilège de proximité pour les habitants de Valleiry.

La séance est levée à 23h.

Le Maire,  
P.J. CRASTES

Les Conseillers

Jocelyne COINDET	Marianne RICARD	Nadège LAMARLE
Fabian BOURDIN	Philippe PARENT	Mélanie MÜLLER-CARRILLAT
Julie DEYERMENDJIAN	Michel BARROYER	Martine MABUT

Patricia COLIN	Jean-Luc ROTH	Léon DUVAL
----------------	---------------	------------